PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS PUBLIC

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Stephanie Carriere, secrétaire-greffière, de la susdite municipalité que le conseil, lors de la séance tenue le 10 septembre 2022 a adopté le Règlement n° 2022-14 relatif au stationnement et à la circulation.

Ce règlement est disponible et déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Mont-Tremblant, ce 13 septembre 2022.

Stephanie Carriere
Directrice générale et secrétaire-greffière